



FICHE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Année scolaire 202 /202

ENFANT

NOM..... PRENOM.....

Sexe : M ☐ F ☐ Né(e) le..... à

Adresse

.....

RESPONSABLES LEGAUX

	Responsable légal 1 ☐ Père ☐ Mère ☐ Famille d'accueil	Responsable légal 2 ☐ Père ☐ Mère ☐ Famille d'accueil
NOM :		
Prénom :		
Adresse :		
Téléphone :		
Email :		

LE BOULOU, le.....

Signatures du (des) représentant(s) légal(aux)

Cadre réservé à l'administration

La demande d'inscription ne sera validée que sous réserve de la présentation obligatoire au service des inscriptions scolaires, de l'ensemble des pièces suivantes :

- ☐ Livret de famille ☐ Carnet de santé ☐ Justificatif de domicile (facture EDF ou assurance habitation)
☐ Si séparation ou divorce, jugement ☐ Certificat de radiation de l'école d'origine, le cas échéant

DECISION DE LA MAIRIE

Inscription acceptée sur l'école :

☐ ELEMENTAIRE ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2 ☐ Filière catalan	☐ MATERNELLE ☐ PS ☐ MS ☐ GS ☐ Filière catalan
--	--

Fait à LE BOULOU, le

Le Maire,

Document à remettre avec le certificat d'inscription scolaire au Directeur (trice) de l'école pour l'admission de l'élève

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école maternelle ou élémentaire du BOULOU.
Pour toute demande d'inscription, vous devez vous présenter à la mairie du BOULOU avec les documents suivants (**originaux + copies**) :

LISTE DES PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR POUR :

1 - L'inscription en mairie :

- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois : électricité, gaz, assurance habitation
Si vous êtes hébergé, vous devez vous présenter accompagné de la personne qui vous héberge. Cette dernière devra être munie de sa carte d'identité et de sa dernière quittance d'électricité ou de gaz
- Le carnet de vaccinations à jour
- En cas de divorce ou séparation, le jugement de divorce ou la décision du juge aux affaires familiales précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant.
Pour les parents séparés (sans jugement ou décision), un accord écrit de l'autre parent autorisant l'inscription de l'enfant dans une école du BOULOU (joindre la photocopie de la pièce d'identité)
- Le certificat de radiation de l'école où l'enfant était scolarisé, le cas échéant

Le Maire délivre le certificat d'inscription scolaire.

2 – L'admission à l'école :

- La fiche d'inscription et le certificat d'inscription délivrés par la mairie
- Le dossier complet délivré par la mairie

Coordonnées écoles :

Ecole élémentaire La Suberaie

Rue du 4 septembre

66160 LE BOULOU

Tel : 04.68.83.25.16 - 07.71.35.77.33

Directeur : M. Pierre Régnier

Ecole maternelle Jacques Prévert

Rue Ronsard

66160 LE BOULOU

Tel : 04.68.83.31.59

Directrice : Mme Sonia Sanchez

POURQUOI ?

Apprendre le catalan, la langue d'ici, à l'école, c'est **mieux comprendre le territoire où on vit**. C'est **le plaisir de pratiquer une langue** de proximité transfrontalière et européenne, facilement accessible.

Le catalan est enseigné **de la maternelle au lycée**, puis valorisé **au brevet et au baccalauréat** comme langue vivante et comme spécialité. On l'étudie aussi dans les universités de Perpignan, Toulouse, Montpellier, Aix-Marseille, Paris ... et dans **150 universités dans le monde**.

QUELQUES ATOUTS

- **Réfléchir avec 2 langues**, c'est mieux pour apprendre.
- L'apprentissage du catalan **renforce la maîtrise du français**.
- Les élèves obtiennent la **Certification de niveau C1** reconnue dans les Grandes Ecoles (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues).
- **Approche culturelle**, démarche **citoyenne**
- Au carrefour des langues latines, le catalan permet d'**apprendre plus facilement d'autres langues** vivantes.

PRINCIPE

Des **classes bilingues** à parité horaire : **des programmes identiques**, avec des **objectifs spécifiques en catalan**.

50% de l'enseignement se fait en catalan et 50% en français :

- **Enseignement de la langue** catalane
- **Enseignement, dans toutes les disciplines**, en langue catalane

Durant la scolarité, 1 ou 2 langues vivantes enseignées **en plus du catalan**.

APPRENDRE LE CATALAN DE LA MATERNELLE AU LYCÉE
AU BOULOU C'EST POSSIBLE !

OÙ ?

Un parcours de la maternelle au lycée en classes bilingues :

- A l'école **maternelle** J. Prévert du Boulou
- A l'école **élémentaire** La Suberaie du Boulou
- Au **collège** J. Amade de Céret
- Au **lycée** D. De Severac de Céret

A NE PAS MANQUER !

Réunion d'information prévue
le **mardi 17 mars à 18h**
à l'école maternelle du Boulou.

Présence des familles vivement conseillée

Fiche de pré-inscription à retourner au plus vite en Mairie avec le dossier complet :

Madame, Monsieur, père, mère, tuteur légal,
demande(nt) que leur enfant,

S'ENGAGE SUR UN PARCOURS SCOLAIRE BILINGUE FRANÇAIS - CATALAN A PARTIR DE LA RENTREE 2026

Signature des parents* :

PERE

MERE

TUTEUR LEGAL

**En cas de séparation, la signature des deux parents est indispensable.*